



SYNDICAT GENERAL

TRAVAILLEURS PORTUAIRES

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 20 mars 2024

Camarades,

Suite à la finalisation des NAO nationales et à l'obtention par la Fédération Nationale de Ports et Docks CGT de la revalorisation des minimas conventionnels (SBMH) de +4.3% au 1^{er} janvier 2024, nous venons de terminer les NAO locales.

Nous avons donc obtenu :

- + 4.3% sur les grilles locales (SBML) ainsi que l'équivalent du pas en euros sur les SBMR
- Passage de la prime de Mai de 1 000 € à 1 300 €, sans abattement des jours de grève
- Ancienneté des grilles locales poussée de 33 ans à 36 ans
- La création d'une 2^{ème} session d'attribution des bourses d'études, ainsi que la suppression du plafond de ressources pour un enfant unique
- Extension du congé exceptionnel pour le décès des beaux-parents (parents de conjoints) aux beaux-parents (famille recomposée)
- Montant du SFS 1 enfant revalorisé à hauteur de la moitié du SFS pour 2 enfants

La large représentativité de notre organisation syndicale aux dernières élections, a permis d'arracher une nouvelle fois des NAO de haut niveau !

Le Secrétaire Général,

L. DELAPORTE